

## XIII

### NÉCESSITÉ D'INTERPRÉTER L'ÉCRITURE

Le 18 novembre 1993, la Commission biblique pontificale publiait : « *L'Interprétation de la Bible dans l'Église* ». Différentes lectures possibles de l'Écriture y sont présentées. La seule lecture qui soit fermement condamnée, parce qu'inadéquate à son objet, simpliste, trompeuse et dangereuse, est celle du fondamentalisme, qui nie toute dimension historique à la constitution de l'Écriture, s'arrête à la seule lettre, exclut toute réflexion et, surtout, ignore totalement l'Esprit Saint. Le rejet de la lecture fondamentaliste par la Commission souligne déjà que l'Écriture requiert d'être lue et interprétée selon son esprit pour être comprise. Il y a à cela différents motifs.

1° – Dieu se révèle dans le langage des hommes et se fait homme

Il s'agit donc déjà en quelque sorte d'une traduction. Il s'agit du Tout Autre qui livre à l'homme, en langage d'homme, sa pensée, sa manière de voir radicalement autre (Is 55). De là découle la nécessité d'une attention toute particulière, car dans le domaine de la Révélation, il ne s'agit pas d'abord ni exclusivement que d'humain. Il s'agit du Dessein de Dieu caché dès avant la fondation du monde.

2° – Les apparentes banalités

Par ailleurs, l'Écriture comporte une série de détails tellement anodins, que l'on ne voit pas d'emblée leur rapport avec la Révélation. Pourquoi Dieu précise-t-il à Moïse de commencer le sanctuaire par les 4 angles du fond ? (Ex 26,23). Pourquoi nous préciser que c'est « à la chaleur du jour » que le Seigneur rend visite à Abraham et Sarah ? (Gn 18,1). Qu'est-ce que le chien vient faire dans l'histoire de Tobie (Tb 6,2 ; 11,4) ? Pourquoi, aussi bien dans le NT que dans l'Ancien, ces fastidieuses généalogies dont plus des trois quarts des noms ne disent absolument rien ? Pourquoi ces précisions du jour de la semaine et des heures du jour que se plaisent à souligner les évangiles ? Tous ces détails donnés par le texte tel que l'Esprit Saint nous l'a fait parvenir peuvent-ils, sans autre forme de procès, être taxés d'insignifiants et dédaignés ?

3° – Les paradoxes, contradictions et illogismes apparents

Nous avons entrevu (tableau p. 29) le paradoxe radical (explicité ci-dessous, p. 199, à la suite de celui des sacrifices) qui, chez Ézéchiël, résonne aux oreilles des exilés : il n'y aura plus et il y aura de nouveau. Le Seigneur va tout détruire – le Seigneur va tout faire à neuf. Et pour bien comprendre le caractère radicalement neuf de cette nouveauté déjà annoncée par Isaïe, il faut « *ne plus se remémorer les événements d'autrefois* » (Is 43,18), il faut oublier l'ancien. Or, il existe bien un lien entre l'ancien et le nouveau ! De plus, ils ne seront pas exilés 3, 4 ou 5 ans, mais 70 ans ! (Jr 25,11 ; 29,10). Mais alors, quels sont ceux qui, parmi les exilés, peuvent encore espérer voir cette nouveauté ? Ils en sont pratiquement exclus, et cependant c'est bien à eux que le Seigneur adresse cette parole. Il y a, chez Ézéchiël, une avalanche de paradoxes qui plongent l'auditeur dans le plus épais brouillard, le désarçonnent et le poussent à poser une seule question : où le Seigneur veut-il en venir ?

Quelle logique suit David, qui, après avoir jeûné durant les 8 jours de la maladie de son enfant, prend un bain, se parfume, se rend dans le sanctuaire pour se prosterner devant le Seigneur, puis revient manger tranquillement dès qu'il a appris la mort de son enfant ? (2 R 12,19-20). Ses officiers eux-mêmes en sont éberlués et choqués, et ils s'empressent de l'interroger à ce sujet (v. 21). Si David donne bien une explication de son geste (v. 22-23), ce geste n'en demeure pas moins stupéfiant et son explication demande à être approfondie pour bien comprendre cet épisode. Et nous, quelle leçon avons-nous à tirer de ce geste et de son explication ? En quoi peut-il nous concerner ? Mais aussi, comment pourrait-il nous concerner s'il est incompris ou mal compris ?

Comment ne pas ressentir quelque contradiction entre la parole de Dieu en Osée 9,15 : « *Je ne les aimerai plus* » et « *Dieu est amour* » de la 1<sup>ère</sup> Épître de Jean 4,8. Comment Dieu peut-il tenir un tel propos à l'égard de son peuple, même si cinq chapitres plus loin, il déclare : « *Je les aimerai de bon cœur* » (Os 14,5) ?

Quelle est la logique de Jésus lorsqu'il affirme d'une part : « *Qui n'est pas avec moi est contre moi* » (Mt 12,30 ; Lc 11,23) et d'autre part : « *Qui n'est pas contre nous est avec nous* » (Mc 9,40) ou encore : « *Qui n'est pas contre vous est avec vous.* » (Lc 9,50) ?

Comment Jésus peut-il s'asseoir en même temps sur une ânesse et sur un ânon ? (Za 9,9 ; Mt 21,5 ; Jn 12,15).

Si Juda s'est pendu (Mt 27,5) comment a-t-il pu tomber la tête la première (Ac 1,18) ?

#### 4° – Les aspects choquants voire scandaleux de certains récits

La fuite d'Agar enceinte (Gn 16), puis le renvoi d'Agar et d'Ismaël au désert (Gn 21,9-21). La demande de Dieu à Abraham de lui sacrifier son fils (Gn 22). La tromperie de Jacob envers son frère et leur propre père, avec la complicité de Rébecca (Gn 27). Les incestes des filles de Loth (Gn 19,31-38), de Ruben avec Bilha (Gn 35,22), d'Amnon avec sa sœur Tamar (2 S 13), d'Absalom avec les concubines de son père, ou même de la part d'un chrétien (1 Cor 5,1). Et surtout, que de sang versé ! Que de guerres et de massacres ! C'est une objection qui revient souvent : il y a dans l'Écriture nombre de passages choquants, triviaux et même franchement scandaleux. Il y a beaucoup de sang dans la Bible ! Que viennent faire de tels récits dans la Révélation ?

Dire que Juda s'était pendu ne suffisait-il pas ? Pourquoi fallait-il ajouter « *celui-ci ... est tombé la tête la première, il éclata par le milieu et toutes ses entrailles se sont répandues.* » (Ac 1,18) ?

Tous ces écueils apparents intriguent et demeurent incompréhensibles à première lecture. Ils ne doivent pourtant ni être rejetés, ni passés sous silence, ni réduits, mais interrogés quant au sens qu'ils ont et à la place qu'ils occupent dans l'Histoire du Salut et dans notre édification personnelle.

#### 5° – Les paraboles et le style parabolique

Les paraboles de Nathan, celles des Prophètes, celles de Jésus ou des Apôtres, et le style parabolique de plusieurs textes de l'Écriture (tels les 11 premiers chapitres de la Genèse qui sont tout sauf du mythe) demandent à être compris d'une autre manière que ne le donne un sens obvie. Car il s'agit d'un langage métaphorique, selon le sens biblique du terme, il faut le préciser.

La parabole biblique n'est pas une comparaison, pour le simple motif que l'on ne compare jamais que des choses de même nature. La parabole évoque une réalité concrète, à laquelle elle renvoie, par le biais d'une image, empruntée au domaine de la nature ou de la vie de l'homme, mais à laquelle cette réalité ne se réduit en aucun cas. La parabole est à la fois concrète et imagée, précise et suffisamment large que pour laisser ouvert le champ de l'interprétation que requiert la bonne compréhension de la réalité évoquée, à savoir le Royaume ou le Règne de Dieu dans le cœur des hommes. Avec le grand avantage de permettre cette activité interprétative aussi bien chez un enfant que chez une personne d'âge mûr. Lorsque Jésus crée la parabole du grain de sénevé ou de moutardier devenu arbre et dans les branches duquel viennent s'abriter tous les oiseaux du ciel (Lc 13,18-19), personne, – même si l'idée peut lui traverser l'esprit –, ne s'attend à être, dans le ciel, tel un petit oiseau perché sur une branche. Traduisons : personne – même un fondamentaliste – n'entend ce texte selon son sens « obvie ». Ou pour le dire en termes positifs, tout le monde entend déjà au moins quelque chose du sens spirituel. Le Royaume à propos duquel, en vertu de la difficulté à comprendre cette réalité « d'en haut », Jésus multiplie les paraboles n'est pas une fiction, n'est pas une figure de style, mais est cette réalité nouvelle qu'il est venu inaugurer : le Règne de Dieu dans le cœur des hommes. Un chrétien ne met pas en doute la réalité littérale du Royaume. Réalité qui, si elle commence ici-bas, n'appartient cependant pas à ce monde, n'est pas un règne à la manière des hommes, comme Jésus le dit explicitement à Pilate. Le Règne de Dieu est à entendre selon un autre entendement que celui du monde. À dessein, la parabole possède une force évocatrice sans pareille. Toutes les paraboles bibliques mettent en tension le sens littéral et le sens spirituel concret bien au-delà du sens obvie. Elles mettent en alerte, incitent à l'éveil, appellent leurs auditeurs à mûrir, les encourage à grandir.

## 6° – L’invitation personnelle de Jésus à lire et à interpréter : JÉSUS ET LE LÉGISTE

Le récit de la rencontre et du dialogue entre Jésus et le légiste (Lc 10,25-37) nous apprend que Jésus lui-même invite à « lire » et à « interpréter l’Écriture ». Pourquoi ? Lors de sa rencontre avec le légiste venu le trouver à propos de l’accession à la Vie éternelle (10,25), Jésus « provoque » celui-ci à relire et à interpréter la Loi de Moïse. Puisque celui qui vient de l’interroger sur ce qu’il faut avoir fait pour obtenir la Vie éternelle est un légiste, c’est-à-dire un fin connaisseur de la Loi, Jésus-Pédagogue, commence par le renvoyer à ce qu’il connaît bien, la Loi, et l’interroge à son tour. Et comment l’interroge-t-il ? Par une double question : « *Dans la Loi qu’est-il écrit ? Comment lis-tu ?* » (Lc 10,26). Double exigence : objective quant à la Parole de Dieu qui, mise par écrit dans la Loi de Moïse, ne peut être changée ; et subjective en ce sens que cette Loi attend, comme toute loi, qu’on en découvre l’esprit et le sens. Pourquoi toutes ces lois de Moïse ? Avec une question particulière sous-jacente : est-ce, comme chez les autres peuples, pour la simple bonne marche de la Nation, une bonne organisation de l’État ? Dans le peuple de Dieu, en même temps que ce motif que requiert toute organisation d’une nation, un tout autre esprit anime en priorité la Loi.

A la double question de Jésus, le légiste répond en résumant toute la Loi par les deux commandements essentiels qui en donnent le véritable esprit selon l’Ancien Testament : l’amour de Dieu et l’amour du prochain. Voilà pourquoi, à la parole de Dt 6,5, le légiste prend la liberté d’ajouter une touche personnelle : « *et de tout ton esprit* » (10,27). Le légiste qui est parvenu à se hisser jusqu’à l’esprit de la Loi (ne) parvient à synthétiser tout l’esprit de la Loi (que) dans la dualité : amour de Dieu – amour du prochain. (Nous reviendrons ci-dessous sur la négation, p. 194-195). Et Jésus saisit l’occasion de souligner, au passage, la hauteur de vue du légiste qui a médité et scruté la Loi jusqu’à en découvrir l’esprit : « *Tu as droitement (ὀρθῶς) répondu* » (10,28a), lui dit-il, c’est-à-dire : tu as lu la Loi sans la trahir et tu l’as bien interprétée en allant jusqu’à son sens spirituel. Puis il ajoute : « *Fais ceci et tu vivras* » (10,28b), c’est-à-dire : accomplis ces deux commandements (de la Loi) dans cet esprit (de la Loi) et tu auras (dans le futur) la vie bel et bien promise par Dieu dans la Loi et les Prophètes. (Cfr Dt 32,47 ; Jos 23,11 ; Ps 118,50.93 ; Pr 8,35 ; 11,19 ; 19,23 ; 21,21 ; Sir 17,9 ; 45,6 ; Bar 3,9 ; Éz 33,15). Comme le légiste a démontré sa parfaite connaissance de la Loi, qu’il l’a correctement lue et bien interprétée jusqu’à en rejoindre l’esprit, Jésus renvoie son interlocuteur à la mise en pratique de la Loi.

Mais alors, s’il connaissait si bien l’esprit de la Loi, pourquoi le légiste a-t-il interrogé Jésus ? Parce qu’il était venu, nous dit Luc, avec l’intention de le mettre à l’épreuve (10,25). Avec les tentations de Jésus au désert, nous avons approché plus haut, le sens de *πειράζω* (p. 184). Ici, nous avons *ἐκπειράζω*, verbe au sens quasi identique, propre uniquement à la Lxx et au NT. : tenter, éprouver, mettre quelqu’un à l’épreuve, peut-être avec la nuance supplémentaire de faire sortir de la route (nuance d’une certaine perversité ?), de faire déraiser (ἐκ). De quelle épreuve s’agit-il ? Il s’agit d’éprouver la conformité de Jésus à la Loi en vue de le prendre en défaut. Or, ici comme dans les tentations au désert, Jésus ne répond pas subjectivement et, une fois de plus, ne dévoile donc rien de sa manière de penser. Et même, alors que dans les tentations il cite l’Écriture, ici il ne répond pas du tout mais renvoie simplement à ce que le légiste connaît lui-même de la Loi. Jésus n’ayant manifesté aucun désaccord avec la Loi de Moïse, n’ayant donc failli en rien, le légiste pourrait s’en aller serein.

Le voici, pourtant, qui s’empresse de questionner à nouveau : « *Et qui est mon prochain ?* » (10,28). Persiste-t-il à vouloir mettre Jésus en difficulté, à le prendre en défaut ? Luc précise le nouveau motif qui anime le légiste. Ce n’est plus pour mettre Jésus à l’épreuve, – Luc ne reviendra plus sur ce premier motif –, mais en « *voulant se justifier lui-même* » (10,29). Une explication banale et souvent entendue consiste à dire que le légiste veut se justifier d’avoir posé une question dont il connaissait pertinemment la réponse. Mais l’Écriture nous a suffisamment persuadés qu’elle n’est jamais banale dans son propos. Dans l’Écriture, « se justifier soi-même », c’est vouloir se rendre juste par soi-même, c’est « chercher dans la Loi la grandeur de l’homme » (G. Weets). Farouchement attaché à la Loi, le légiste reste avant tout légaliste, il manifeste sa limite qu’il ne peut franchir seul. La Loi propose ce que Dieu attend de l’homme, elle présente un contrat à remplir, qui, s’il est honoré, garantit sa contrepartie, le salaire annoncé, la récompense promise.

Pourtant, entre Jésus et le légiste, les choses ne vont pas s'arrêter là.

La question initiale du légiste portait sur la Vie éternelle. Tout autant qu'elle servait de piège, elle constituait également une question cruciale. Si, maintenant, le légiste pose cette question précise du « prochain », ne serait-ce pas parce que la Loi le laisse personnellement insatisfait ? Mais il n'a pas tout prévu. Voici que se passe quelque chose d'inattendu. Dans sa mise en présence de Jésus, le voici qui découvre quelque chose auquel il ne s'attendait pas : sans être opposé à la Loi, Jésus va réellement plus loin que la Loi, il en détient un sens plus grand, mais aussi, il le lui maintient volontairement caché. Pourquoi Jésus lui cache-t-il ce sens ? Le légiste est intrigué, mis en alerte, en tension vers ce sens maintenu caché autant que vers celui qui le lui cache. Et si, au départ, il était venu avec l'intention de mettre Jésus à l'épreuve (10,25), il se surprend maintenant à attendre de lui tout autre chose. Jésus serait-il à même de le conduire plus loin, de répondre à sa question existentielle ? C'est ce que trahit sa seconde question : « *Et qui est mon prochain ?* ». La question, en effet, ne manque pas de nous surprendre. Comme si aimer Dieu, – que l'on ne voit pas – allait de soi, alors qu'identifier le prochain – que l'on voit – poserait un problème insurmontable. Pourtant, la Loi présente tous les critères d'une claire identification du « prochain » : est son prochain, tout membre de son peuple (Ex 20,12-17 ; 21,14.18.35 ; 25,13-17 ; Lv 19,11-18) et même l'étranger (Lv 19,10) pour autant que ce dernier vive au milieu du peuple d'Israël. Et là s'arrête le prochain. Alors, comment un légiste, qui connaît parfaitement tous ces détails de la Loi de Moïse, peut-il rencontrer sur ce point quelque difficulté ? Or, Jésus ne rejette pas sa question et, contrairement à nous, il ne s'en étonne même nullement. Il la trouve même tellement judicieuse qu'aussitôt le voici qui se met à parler. Le voici qui crée une parabole toute nouvelle. Et pourquoi une parabole en guise de réponse ? Parce que la « nouveauté », qu'il veut faire découvrir à celui qui désire aller plus loin, est un enseignement doublement difficile.

D'abord,<sup>87</sup> cette nouveauté exige une « metanoia », une conversion à 180°. Alors que le légiste avait demandé « *Et qui est mon prochain ?* », voici qu'à la fin de sa réponse en parabole, Jésus inverse du tout au tout la question, laissant entendre au légiste, – ainsi qu'à l'assemblée qui les écoute et à nous qui entendons ce récit aujourd'hui encore –, que sa question n'est pas ou n'est plus la bonne, que la situation a changé, et que dorénavant une question nouvelle vient remplacer la première : « *Lequel de ces trois te paraît-t-il être devenu le prochain de l'homme tombé [aux mains] des brigands ?* » (10,36). La question est formulée par Jésus de manière telle que la réponse ne peut pas être « l'homme tombé », comme on s'y serait attendu tout naturellement s'il avait repris la question du légiste. La question de Jésus oblige le légiste à détourner le regard sur l'homme tombé, pour le porter en premier sur celui que Jésus présente comme « le prochain » : celui des trois qui seul s'est fait proche de l'homme tombé. A la question de Jésus, – il suffit pour cela d'avoir écouté attentivement la parabole et la question –, même un enfant peut répondre. Le légiste n'a donc aucune difficulté à répondre : « *Celui qui a fait la miséricorde avec lui* » (10,37).

En apparence, la réponse est évidente et facile à donner. Tellement facile que, la plupart du temps, elle n'est pas approfondie. Pourtant elle mérite d'être scrutée avec la plus grande attention. Car le légiste aurait pu répondre de plusieurs autres manières, à commencer par « le Samaritain ». Certes, on peut comprendre que les Juifs ne veuillent pas même prononcer le mot « Samaritain » (Jn 4,9), sauf peut-être lorsqu'ils sont « très fâchés » envers Jésus (Jn 8,48). Le légiste avait pourtant grand choix entre « celui qui s'est approché », « celui qui a été ému aux entrailles », « celui qui a bandé ses plaies », « celui qui a versé l'huile et le vin », « celui qui l'a chargé sur sa propre monture », « celui qui l'a amené à l'hôtellerie », « celui qui a donné les deux pièces », toutes expressions que Jésus a utilisées et qui, toutes, désignent le même homme. Or, étrangement, le légiste ne donne aucune d'entre elles, mais il introduit une expression que Jésus n'a pas employée. Le légiste a déjà manifesté qu'il était un homme soucieux de l'esprit d'un texte ! L'expression à laquelle il recourt en dit plus long qu'on ne le pense sur lui-même, ainsi que sur sa compréhension et de la Loi, et de l'enseignement de Jésus, et de la personne de Jésus.

Dans l'Écriture, Dieu seul est Saint ; il est également Miséricorde (Ex 20,6 ; 33,19 ; Dt 4,31 ; 5,10 ; Ps 85,15 ; Sg 9,1, Dn 9,9, etc.). Or, Jésus a mis en scène un Samaritain, c'est-à-dire un idolâtre et

<sup>87</sup> Le deuxième point est exposé p. 194-195.

par là-même un hérétique<sup>88</sup>, objet de mépris pour les Juifs, lesquels avaient d'ailleurs fait du nom de Samaritain un terme d'insulte et de mépris. Et c'est très précisément de cette manière que des Juifs furieux avaient traité Jésus (Jn 8,48). La réponse du légiste est donc totalement inattendue. Pourquoi ? Parce qu'aucun juif ne peut penser un instant que quelqu'un d'autre que Dieu puisse exercer la miséricorde, comme il ressort très clairement du raisonnement des scribes et des pharisiens en Lc 5,21 : « *Qui peut pardonner les péchés, si ce n'est Dieu seul ?* »<sup>89</sup> De là à admettre qu'un Samaritain, qu'un hérétique idolâtre puisse l'exercer, la marge est immense. Comment donc le légiste en arrive-t-il soudain à penser autrement qu'en juif attaché à la Loi ? Il reconnaît que la miséricorde divine peut être exercée non seulement par un homme, mais même par une personne hérétique, considérée comme méprisable et objet de rebut. Quel saut énorme pour un légiste ! N'est-ce pas là reconnaître la Toute-puissance du Tout-Autre qui agit selon son bon plaisir ? Ne laisse-t-il pas transparaître une connaissance très vivante et très spirituelle de Dieu ? Déjà le légiste a franchi un pas considérable. Mais comment l'a-t-il pu ? Quel évènement assez puissant peut provoquer un tel ébranlement ? Cet « évènement », ne serait-ce pas l'homme qui se tient précisément là, devant lui ? Le Fils de Dieu fait homme, en qui Dieu – en personne – se fait le premier prochain de l'Homme tombé et blessé par le péché. À ce moment précis, en Jésus, Dieu se fait, de manière très concrète, le prochain immédiat du légiste. La parabole n'est pas que métaphore, elle est une parole-évènement qui est en train d'advenir au légiste. Tout à sa question de savoir quelle nuance légaliste apporter à la notion du prochain, le légiste ne pouvait imaginer et donc prévoir qu'un tel évènement puisse lui advenir : que le Seigneur en personne vienne, là, en ce moment même (favorable), à sa rencontre, se fasse proche de lui, ici et maintenant. N'est-ce pas ce qui fait pressentir au légiste ce qu'il n'avait pas même soupçonné en venant trouver Jésus et qui lui permet de donner cette réponse inouïe ?

En cherchant à se justifier lui-même, le légiste s'est déjà exposé à Jésus, il lui a déjà confessé son indigence (ses limites) que lui révèle la Loi (Gal 3,24). Cette indigence reconnue et avouée est en même temps invitation lancée à Jésus : Toi, peux-tu me mener plus loin, comme tu me le laisses pressentir ? Et Jésus de l'inviter à son tour sans autre commentaire : « *Avance et toi fais semblablement* » (10,37). Le légiste a compris qui est Jésus, là, devant lui, sans quoi Jésus ne l'exhorterait pas à « faire semblablement ». Les indices qui nous mènent à oser dire ceci, c'est que Jésus va plus loin avec le légiste qu'avec le jeune homme riche (Mt 19,16-22 ; Mc 10,17-22) ou qu'avec le notable fort riche (Lc 18,18-23) venus tous deux lui poser exactement la même question, ou encore le scribe qui soulève la question du premier commandement (Mc 12,28). Le jeune homme et le notable, Jésus les avait invités à le suivre, à devenir disciples, car ils avaient tout à apprendre. Quant au scribe, Jésus lui avait répondu : « *Tu n'es pas loin du Royaume de Dieu* » (Mc 12,34), ce qui n'était pas sans devoir l'intriguer. Ici, Jésus dit au légiste : « *πορεύου, Avance...* », c'est-à-dire, avec le sens propre au moins à Luc, « progresse ! » Jésus encourage le légiste à oser prolonger le dépassement, déjà bien amorcé avec la présence de Jésus, de son point de vue et de son attitude légalistes. Et parce que le légiste est spirituellement mûr, Jésus ajoute : « *... et toi fais semblablement* », c'est-à-dire, « fais la miséricorde » comme le fait le « Samaritain » (avec tout ce que cela donne à penser), exerce-là à ton tour !

Ce que demande Jésus au légiste est énorme : faire la miséricorde divine. Personne, dans l'A.T. n'a jamais pu « accomplir » la Loi à la perfection. Seul le Christ Jésus vient accomplir cette Loi, la remplir de sa propre perfection (Mt 5,17 ; Rm 10,4). Ce que Jésus demande donc au légiste n'est pas, ici non plus, opposé à la Loi. Ce qu'il lui demande, c'est d'accomplir la Loi jusqu'au bout, de faire la miséricorde « semblablement ». Mais encore ? Semblablement à quoi ou à qui ? Au « Samaritain », à lui, Jésus, venu accomplir toute la miséricorde divine envers tous les hommes. Faire la miséricorde, comme lui, Jésus, la voit mise en œuvre par le Père (Jn 5,19 ; 8,27) et comme il la fait (Jn 5,36) : en perfection. Et faire la même chose que Jésus – avecque Jésus –, c'est accomplir la Loi en dépassant son incomplétude, c'est faire les œuvres de Dieu, celles que le Père a préparées pour que nous les fassions (Éph 2,10) ; c'est faire du solide, du définitif, c'est travailler pour le Royaume éternel. En lui

<sup>88</sup> Cfr 2 R 17,24-41 qui explique l'origine des Samaritains et de leur idolâtrie.

<sup>89</sup> Le légiste ne parle pas de faire une « œuvre de miséricorde » (ἐλεημοσύνη), ce qui est demandé à l'homme à plusieurs reprises dans l'A.T., mais bien de « faire la miséricorde » (ποιέω το ἔλεος), que Dieu seul peut exercer. Indice supplémentaire de ce qu'il comprend toute la portée de l'enseignement de Jésus. Le légiste épouse la pensée de Jésus.

disant : « *Avance et toi fais semblablement* », Jésus invite le légiste à l'audace de l'Évangile.

Telle est l'invitation à la perfection que lance Jésus au légiste. Par là, il ne répond pas à la question existentielle du légiste, mais il fait bien plus : il l'en libère en lui dévoilant le chemin de dépassement et de perfection que lui seul, Jésus, est capable de parcourir, de proposer et, contrairement à la Loi, de faire enfin parcourir. Faire la miséricorde comme l'accomplit le Christ et avecque lui, voilà ce qu'aucun homme ne peut réaliser par lui-même, fut-ce avec le secours de la Loi. Il ne le peut que s'il laisse d'abord Dieu s'approcher de lui, homme pécheur, que s'il laisse Dieu le soigner, le guérir, le sauver et régner en lui. Avec, à la clé, une vocation nouvelle inouïe : devenir non seulement témoin de Dieu dans le monde, mais geste, sacrement de la miséricorde divine auprès de tout homme dont, dorénavant, il se fera volontiers le prochain. Là où l'homme de la Loi s'interroge de manière légaliste pour savoir qui est son prochain, pour « mesurer » jusqu'à quel point – selon la mesure de la Loi – il doit étendre cet amour du prochain qui lui est commandé, Jésus demande de reconnaître d'abord et d'accueillir dans la foi Dieu qui, en lui, Jésus, se fait le premier prochain de l'homme pécheur, tombé et blessé en Adam. Et en même temps, il lui demande une chose nouvelle et à première vue impossible : non seulement annoncer, mais prolonger, exercer à son tour la miséricorde divine dans le monde, et cela aux antipodes de la limite légaliste, à la mesure même de Dieu. Ce qui est humainement impossible, car qui peut pardonner et faire miséricorde sinon celui qui est atteint par le péché, sinon Dieu lui-même. Cela n'est possible que si l'homme laisse Dieu régner sur lui, en lui. Alors Dieu devient la vraie pleine mesure de l'Homme. Comment cela est-il possible ? En devenant disciple de Jésus et en l'apprenant auprès de lui.

Il y a un deuxième motif pour lequel Jésus enseigne, en parabole, le légiste mais aussi ses disciples, ainsi que la foule et nous encore aujourd'hui. Sous un angle ou sous un autre, toutes les paraboles de Jésus et ses miracles, – ou paraboles en signe –, ont trait au Royaume de Dieu. Jésus n'enseigne le Règne de Dieu qu'en paraboles (Mt 13,34). Pourquoi ? Parce que ce Règne de Dieu appartient, – comme Matthieu nous le rappelle en relisant le Psaume 78,2 –, aux « *choses cachées depuis la fondation [du monde]* » (Mt 13,35) (Ps 77,2 LXX : « *depuis le commencement* »), choses demeurées cachées jusqu'à Jésus Fils de Dieu, venu inaugurer et accomplir ce Règne de Dieu dans le cœur des hommes. Il n'enseigne qu'en paraboles, car le Règne ou le Royaume de Dieu demeure une réalité difficile à accueillir et donc à comprendre (Mt 13,19), aussi bien pour les Juifs que pour les Païens, comme le montrent la question du païen Pilate : « *Toi, tu es le roi des Juifs ?* » (Jn 18,33) et mieux encore l'ultime question des disciples (juifs) qui accompagnent pourtant Jésus depuis longtemps : « *Seigneur, est-ce en ce temps-ci que tu rétablis la royauté pour Israël ?* » (Ac 1,6). Lui, le Fils de Dieu descendu du ciel, et lui seul révèle ce que Dieu a maintenu caché depuis avant la création : un règne qui « *n'est pas de ce monde !* ». Réalité radicalement incompréhensible sans l'Esprit de Dieu !

Lors de la venue du Fils de Dieu, la Loi requiert d'être portée à sa lumière. L'Écriture aspire à une lecture renouvelée à la lumière de la personne du Christ. Et si c'est ce que Jésus fera plus longuement avec ses disciples d'Emmaüs, ici déjà il y « *provoque* » le légiste. Il y provoque même constamment tout au long de son ministère public. En invitant le légiste à accepter sa question inversée et en l'encourageant à s'avancer, à oser progresser, Jésus l'invite à accueillir le « *neuf* » qu'il est, lui Jésus, présent devant lui. Il l'exhorte à oser s'avancer plus loin que la lecture d'homme, que la lecture juive, que la lecture légaliste, pour apprendre à lire autrement avec lui, Jésus, Samaritain aux yeux des hommes, Fils de Dieu aux yeux de Dieu. Triple audace de la foi !

Qu'a fait le légiste par la suite ? A-t-il mis sa foi dans le Christ ? A-t-il suivi Jésus ? Est-il retourné à la Loi ? Pouvait-il comprendre pleinement l'enseignement de Jésus avant le don de l'Esprit à la Pentecôte ? Luc garde le silence parce que Jésus n'est pas encore mort et ressuscité, parce que le Saint Esprit n'a pas encore été donné. Mais son silence dégage aussi pour l'auditeur ou le lecteur une autre question bien plus importante : « *Et toi, te laisses-tu approcher par le Seigneur, toi, dont le Seigneur se fait proche en te faisant entendre cette parole aujourd'hui ; ou toi envers qui il a déjà exercé sa miséricorde dans le baptême, en te confiant à l'Église qui ne cesse de prendre soin de toi par la Parole et le Sacrement et qui continue à exercer la miséricorde divine envers toi, pécheur, dans le sacrement de réconciliation ? Et exerces-tu toi-même sa miséricorde, te fais-tu le prochain de l'homme pécheur*

devant Dieu, tombé, malade, infirme, prisonnier, réfugié, affamé ; etc. ? Toi, aujourd'hui, comment lis-tu ? ». Voilà ce qu'implique d'entendre la Parole de Dieu, de lire l'Écriture, de méditer la Parole, d'y être mis en présence du Christ !

Le légiste ne parvient à synthétiser tout l'esprit de la Loi que dans la dualité : amour de Dieu – amour du prochain. Jésus, qui est venu pour « réconcilier » l'homme avec Dieu, le remettre en communion avec Dieu en même temps que remettre les hommes en communion les uns avec les autres, – comme prophétisé entre autre par Joseph, le fils de Jacob –, Jésus unifie dans sa personne les deux commandements qui, dans l'Évangile, n'en font dès lors plus qu'un : « *Aimez-vous les uns les autres comme Je vous ai aimés* » (Jn 15,12). (Déjà cette parole pourrait presque être mise dans la bouche de Joseph, le fils de Jacob). En Jésus, Fils de Dieu fait homme, Dieu et l'homme sont unis. En lui, l'amour de Dieu et l'amour du prochain ne font plus qu'un, en lui qui ne cesse de se faire notre premier prochain. Aimer le Christ Jésus qui est la Miséricorde de Dieu conduit à aimer nos frères ; ne pas aimer nos frères est le signe de notre refus de nous laisser atteindre par la Miséricorde divine, du refus de nous laisser approcher par Dieu, de nous laisser aimer par Dieu, et c'est, dès lors, ne pas l'aimer, lui (1 Jn 3,10 ; 4,20). C'est aussi ne pas s'aimer soi, en refusant ce que Dieu veut de meilleur pour nous : Lui-même. Dans le Christ, les deux aspects de l'amour de Dieu et de l'amour du prochain sont « un » et à jamais indivisibles. D'où la question : le légiste est-il passé de la dualité à l'unité dans le Christ, à l'union au Christ ?

Parole révélée, « *Qu'est-il écrit ? Comment lis-tu ?* » ; Verbe fait chair, « *Et vous, qui dites-vous que je suis ?* » (Lc 9,20), à chaque fois, l'homme est interpellé et invité à oser lire et oser interpréter, à oser se confronter à la Parole de Dieu, à oser se laisser remettre en question par elle, à oser se laisser ébranler, à oser se laisser mettre debout par elle, à oser le rencontrer, lui, Jésus Christ en personne. En dernière analyse, ce 6<sup>ème</sup> motif de la nécessité de lire et d'interpréter se révèle premier et décisif !

« Et puis, s'il s'agit de lui-même, et non plus d'une question, pour ainsi dire, professionnelle, mais de son problème à lui, homme vivant, peut-être aussi craint-il obscurément de rencontrer non plus seulement un sujet d'analyse, mais, en vérité, Dieu même ; et non pas seulement de découvrir " *l'auteur de la nature* ", de toute nature, mais de se heurter, lui vivant, à l'action du Dieu Vivant, irréductiblement singulière et incessamment urgente en tout homme... »

Victor Fontoynt s.j.

## 7°- L'Esprit est caché dans la lettre

« *Puisque le texte de l'Écriture est inspiré, et que l'Esprit est caché dans la lettre, il faut nécessairement recourir à tout un travail d'explicitation, d'interprétation, il faut lire "l'Écriture dans la tradition", car celle-ci s'efforce de lire et d'interpréter la Parole de Dieu "dans le même Esprit dans lequel elle a été écrite"* (DV 12,3) ». <sup>90</sup>

Il faut donc se mettre, entre autre, à l'écoute des Pères, car leur exégèse est d'abord celle de mystiques à l'écoute de l'Esprit. <sup>91</sup>

Extrait de : Dominique van Wessem, *Initiation à la méthode spirituelle et patristique du thème biblique*, Éditions Source des Pères, 2017, p. 189-195 corrigées et très légèrement augmentées.

<sup>90</sup> Ignace de la Potterie, *Le sens spirituel de l'Écriture*, Gregorianum 78, 4, 1997, p. 642.

<sup>91</sup> Cfr ibidem, p. 644.